

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELI

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 
ID : 087-218716603-20221004-202226-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/26 EN DATE DU 04/10/2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 4 octobre 2022, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 28 septembre 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. GIROIR

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES LYCEENS

Madame le Maire rappelle que la tarification des transports scolaires est décidée par le Conseil Régional et se fait selon le quotient familial.

Elle rappelle que la commune accorde une participation financière aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire de St Martin Le Vieux et au collège Corot d'Aixe sur vienne.

Dans un souci d'égalité, elle propose au conseil municipal de participer financièrement et dans les mêmes proportions, pour les lycéens fréquentant le transport scolaire quotidiennement hors élèves internes, domiciliés sur la commune et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil, ouï cet exposé, décide à l'unanimité des membres présents **de participer financièrement** aux participations familiales pour les tranches **3, 4, 5** fixées par le **conseil régional** à hauteur respectivement de **15€, 33€, 36€ et 81€** suivant le tableau ci-joint :

Tranche	Quotient familial	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	Participation communale
3	De 651 € à 870 €	81 €	56,70 €	15€
4	De 871 € à 1 250 €	114 €	79,80 €	33€
5	>1 250 €	150 €	105 €	36€
Non ayant-droit : Non-respect carte scolaire		195 €	136,50 €	81€

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

